



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Tests salivaires - Endométriose

Question écrite n° 44575

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur le diagnostic de l'endométriose par test salivaire. Selon les données de l'assurance maladie, « l'endométriose touche entre 1,5 et 2,5 millions de femmes en âge de procréer, soit une femme sur 10. Cette maladie est source de douleurs chroniques et d'infertilités. Les femmes sont confrontées à un retard diagnostique "quasi systématique", qui est en moyenne de sept ans ». Cette pathologie pénalise très lourdement les femmes qui en sont atteintes. Elle est responsable de douleurs pelviennes invalidantes et qui ont un impact majeur sur la qualité de vie. Son diagnostic est difficile et demande à la patiente de s'engager à réaliser de nombreux examens médicaux, parfois douloureux. En moyenne, les femmes atteintes d'endométriose s'arrêtent de travailler durant 33 jours et le coût global de la maladie est estimé à 10,6 milliards d'euros. Récemment, une biotech française a développé un test salivaire de détection de l'endométriose. Une révolution pour les patientes atteintes puisque ce test serait fiable dans près de 100 % des cas et diagnostiquerait la maladie en seulement 10 jours. La procédure est simple pour les malades. La patiente doit cracher dans un flacon et l'envoyer par la poste au laboratoire. Ce dernier établit un séquençage de l'ADN permettant d'y détecter ou non la présence de la maladie. Pour l'heure, ce test salivaire n'est pas encore disponible à la vente. L'entreprise souhaite que ce dispositif soit remboursé par la sécurité sociale. Il est néanmoins très attendu par les femmes et par les spécialistes. C'est pourquoi elle l'interpelle et lui demande quelles suites seront réservées à la demande de remboursement par la sécurité sociale du test et comment la France entend utiliser ce dispositif novateur dans sa stratégie de lutte contre l'endométriose.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44575

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er mars 2022](#), page 1277

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)